Séminaire de comptabilité nationale

Révision des nomenclatures et secteur du contenu

Résumé

L'idée de définir un secteur de l'information dans les nomenclatures date de la précédente révision de la CITI, la nomenclature onusienne des activités économiques, à la fin des années 80. Dix ans plus tard, ce sujet retrouve une nouvelle actualité avec le lancement des travaux internationaux sur les indicateurs de la société de l'information et la création effective d'un secteur de l'information dans la nomenclature d'activités nord-américaine.

C'est au sein du groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs de la société de l'information qu'est d'abord apparu le concept de contenu en parallèle avec celui des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ayant défini le secteur des TIC comme le regroupement des « activités qui contribuent au traitement, au stockage, à la transmission et à l'affichage électroniques de l'information », la question s'est naturellement posée de délimiter un secteur du contenu qui, adjoint au précédent, deviendrait un champ d'analyse pour l'économie de l'information.

Un ensemble de critères a été mis au point pour caractériser le produit de contenu et en déduire la liste des activités susceptibles de constituer le secteur du contenu. En dépit des caractéristiques communes fortes que partagent ces activités et ces produits, l'état actuel des nomenclatures démontre leur éparpillement sur l'ensemble du spectre des classifications. Cet éparpillement est un obstacle à une prise en compte satisfaisante des particularités du contenu dans les opérations statistiques classiques. La création dans les nomenclatures d'une section relative au contenu aux côtés d'autres nouvelles sections pour les « industries TIC » et les « services TIC. », serait alors une première réponse au besoin de développement des statistiques pour les analyses de l'économie et de la société de l'information.

Mais la proposition actuelle de définition du contenu est encore en discussion dans les enceintes internationales. Le système de classification nord-américain a déjà adopté une approche différente qui aboutit au regroupement des supports et des contenus dans un même ensemble.

Cette différence d'approches renvoie à des questions fondamentales. Le critère déterminant pour les nomenclatures de produits doit-il et peut-il être la nature profonde des produits disponibles sur support électronique? Le support même électronique, même « dernier cri », n'étant qu'un moyen de mise à disposition de ces nouveaux produits, peut-on se contenter d'un classement selon les caractéristiques tangibles du support sur lequel ces produits sont disponibles ? Et la proximité des processus de production peut-elle être privilégiée pour l'approche des nomenclatures d'activités économiques, notamment dans les secteurs de services ? La notion de « cœur de métier », souvent mise en avant dans ces activités, ne serait-elle pas plus pertinente ? et, plus généralement, la référence systématique au marché avec l'articulation entre activités et produits ?

M. AUFRANT J.M. NIVLET